

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
JUSTICE

DIRECTION GENERAL DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 80/I48 /MJT/DGTFP

Portant reclassement et nomination
de Monsieur MANTOUNGA Joseph, Ins-
tituteur.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant le statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret 59/23 du 30. Janvier 1959 fixant
les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les
cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 62/130 MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des Cadres ;
(/u le Décret 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la
loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut Général des
fonctionnaires.
(/u le Décret 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
Cadres de la catégorie A ;
(/u le Décret 64/165 du 22 mai 1964 fixant le
statut commun des cadres de l'enseignement ;
(/u le Décret 67/50 du 24 février 1967 le regle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements, reconstitution
de carrière, notamment en son article I ;
(/u le Décret 67/304 du 30 septembre 1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 19, 20 et 21 du Décret 64-165 du 22 mai 1964
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement.
(/u le Décret 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant
les dispositions des Décret 62/196/FP du 5 juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret 79/154 du 4 avril 1979 portant
nomination du membre du conseil des Ministre ;
(/u la lettre n° 1020/PM ; CG. SGG, du 14 septembre
1979 du premier Ministre.
(/u l'Arrêté n° 10713/MEN-DGE6DDAF du 30/12/77
portant nomination à 3 ans de fonctionnaire des cadres
des services sociaux (enseignements) dont monsieur
MANTOUNGA Joseph.
(/u le dossier constitué par l'Intéressé ;
Attendu, que l'intéressé est titulaire de la
licence en droit à l'issue de la 2^e Session de l'année
Universitaire 1978-1979 ;

DECRETE

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MANSOUNGA Joseph, Instituteur de 3e échelon de la catégorie B hiérarchie I, indice 700 des services sociaux (Enseignement) titulaire de la Licence en droit session de l'Année Universitaire 1978-1979, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon indice 830 ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date de la rentrée scolaire 1979 - 1980 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 8 avril 1980

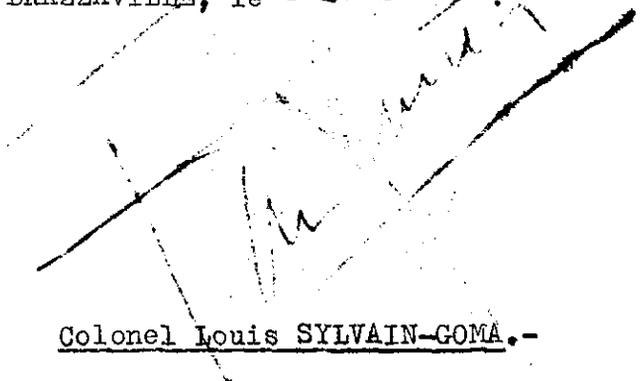
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre de l'Éducation Nationale

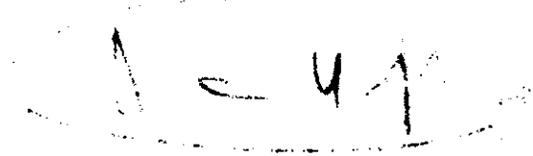

Antoine NDINGA OBA

Le Ministre du Travail et de la
Justice


Victor TAMBA-TAMBA


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances


Henri LOPES

AMPLIATIONS

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.B.	3
D.C.F.	2
M.E.N.	3
D.P.A.A.	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2
INRAP	3
INSPECTION CEG	2
DPSND	2
DOSSIER	3

